

POUR DEMANDE DE **CNI** pour personne **MAJEURE**

ATTENTION : VOUS NE DEVEZ FOURNIR QUE DES DOCUMENTS ORIGINAUX
(les photocopies ne sont pas acceptées)

- **1 photo d'identité (norme ISO/IEC 19794-S : 2005) : de moins de 6 mois**
Elle doit être de format 35 mn x 45 mn, tête nue, de face et sans inclinaison du visage. Le sujet doit avoir les yeux ouverts regardant l'objectif (sans lunettes) en adoptant une expression neutre, bouche fermée. Les photos peuvent être en noir et blanc avec fond grisé ou en couleur avec fond très clair, bleu pastel ou gris.
- **votre ancienne carte d'identité à renouveler**
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, GDF, téléphone fixe ou portable, avis imposition, assurance habitation, contrat de bail récent, acte de propriété récent)**
*si l'intéressé(e) est hébergé(e) : la quittance au nom de l'hébergeant + **l'original** de sa pièce d'identité + une attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui*
- **1 copie intégrale d'acte de mariage** (pour les épouses ou veuves)
- **Pour une carte d'identité perdue ou volée : 25 € en timbres fiscaux**
Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, à la Perception.
- **L'original de la déclaration de perte (ou vol) et un autre document d'identité avec photographie :**
(Passeport, Permis de Conduire, Permis de Chasse, Licence Sportive, Carte d'Etudiant, Carte S.S., Carte SNCF...)
- **Pour toute 1^{ère} Demande de CNI sécurisée (ou en cas de perte / vol)**
(sauf si vous possédez un passeport biométrique ou électronique)
- **1 copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois)** à demander à la mairie du lieu de naissance
- **Pour les personnes nées à l'étranger ou en France de parents nés à l'étranger, fournir :**
 - un décret de naturalisation
 - ou un **certificat de nationalité française**. (si vous ne l'avez pas, ce dernier peut être demandé au Tribunal d'Instance du département.

Afin de compléter le formulaire, il vous sera demandé la date et le lieu de naissance de vos parents, ainsi que tous leurs prénoms.

Possibilité de faire une pré-demande en ligne sur le site ants.fr, n'oubliez pas d'imprimer votre pré-demande ou de noter le n° d'enregistrement.